

M-Coat C

www.vpgsensors.com




CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 21/12/2022
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.1

1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Nom du Produit M-Coat C
Code du produit. Aucune/aucun
Identificateur de formule unique (IFU) Aucune/aucun
Forme nano Le produit ne contient pas de nanoparticules.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation Identifiée PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants.
Usages déconseillés Rien de connu
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société**
VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH
Tatschenweg 1
74078 Heilbronn
Allemagne
Téléphone +49 (0) 7131 39099-0
Fax +49 (0) 7131 39099-229
E-mail (personne compétente) mm.de@vpgsensors.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tél. d'urgence (00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures)
Langue(s) parlée(s) : Toutes les langues européennes officielles.

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**
Flam. Liq. 3; H226
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H335
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 3; H412
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Nom du Produit M-Coat C
Contient: Xylène
Solvent naphtha (petroleum), light aliph.
Trimethoxy(methyl)silane
- Pictogramme(s) de Danger   
- Mention(s) d'Avertissement Danger
- Mention(s) de Danger H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

M-Coat C

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 21/12/2022
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.1

Mention(s) de mise en garde

H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331: NE PAS faire vomir.
P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501: Éliminer le contenu/le récipient en conformité avec toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Information supplémentaire

Aucune/aucun

2.3 Autres dangers

Tout contact avec de l'eau ou de l'air humide entraînera la formation de méthanol.

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	n°CAS	N°CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Xylène	20 - < 30	1330-20-7	215-535-7	Aucun attribué	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412
Solvant naphtha (petroleum), light aliph.	10 - < 15	64742-89-8	265-192-2	Aucun attribué	Asp. Tox. 1; H304
Trimethoxy(methyl)silane	5 - < 10	1185-55-3	214-685-0	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225

Note: Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16.

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours Protection individuelle du premier sauveteur

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable.

M-Coat C

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 21/12/2022
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.1

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir libres les voies respiratoires. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés et inonder la peau atteinte avec beaucoup d'eau; laver ensuite avec de l'eau et du savon. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête en dessous des hanches pour prévenir l'aspiration. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique, pouvant être fatale.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Le produit génère de l'alcool méthylique pouvant entraîner une cécité et endommager le système nerveux.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traitement symptomatique.

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Comme approprié pour combattre un feu environnant. Moyen d'extinction: Eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquide et vapeurs inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Dioxyde de silicium, Oxyde de silicium, Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés. Le produit peut dégager des vapeurs de formaldéhyde à des températures supérieures à 180 °C en présence d'air. Les vapeurs de formaldéhyde sont une substance suspectée cancérigène, toxique par inhalation et irritante pour les yeux et le système respiratoire. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. En cas d'incendie, les récipients peuvent exploser.
5.3 Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.
--	---

M-Coat C

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 21/12/2022
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.1

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Se tenir du côté du vent. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec l'humidité.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- température de stockage
Matières incompatibles
- Ambiance ne pas conserver à des températures de plus de (°C): 27
Tenir à l'écart de: Matière comburante (agent oxydant). Tout contact avec de l'eau ou de l'air humide entraînera la formation de méthanol.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants.

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	n°CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Année
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
Xylène	1330-20-7	50	221	100	442	*	4bis, 84	77	2007

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

Remarque:

A = Fraction inhalable
(11): La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail
(12) = Ces VLEP entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2012.
R1B = substance classée CMR de catégorie 1a, 1b ou 2 suivant le cas.
R2 = substance classée CMR de catégorie 1a, 1b ou 2 suivant le cas.
C2: substance classée cancérigène de catégorie 1a, 1b ou 2 suivant le cas
* = risqué de pénétration percutanée.

Sk - Peut être absorbé à travers la peau.

All = risqué d'allergie

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé

8.2 Contrôle de l'exposition

- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate. Ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord

M-Coat C

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 21/12/2022
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.1

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage



avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. stocker les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (EN374). Changer régulièrement les gants de protection afin de prévenir les problèmes de perméation. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Néoprène.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.Recommandés: Néoprène.

Protection respiratoire



Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié. Un appareil de protection respiratoire autonome peut être approprié.

Risques thermiques

Non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Blanc laiteux / transparent
Odeur	Naphtaline Odeur.
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	107 °C
Inflammabilité	Non applicable - Liquide
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 0.9 Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 6.0
Point éclair	> 23 °C
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
pH	Non déterminé
Viscosité, cinématique	<= 20.5 mm ² /s (Supposition du worst case)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non applicable - Mélange
Pression de vapeur	25 mmHg (20 °C)
Densité et densité relative	0.85 (H ₂ O = 1)
Densité de vapeur relative	3.7 (air = 1)

M-Coat C

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 21/12/2022
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.1

Caractéristiques des particules Non applicable - Liquide

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation 0.6 (BuAc = 1)
Teneur en composés organiques volatiles 300 g/L

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs inflammables. Tout contact avec de l'eau ou de l'air humide entrainera la formation de méthanol.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
10.5 Matières incompatibles	Tenir à l'écart de: Matière comburante (agent oxydant). Eviter tout contact avec l'humidité.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Dioxyde de silicone, Oxyde de silicone, Formaldéhyde, Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés.

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 20.0 mg/L.
Toxicité aiguë - Contact avec la peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
Xylène:	Résultat du test: Irritant pour la peau. (Chatterjee A et al, 2005)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
Xylène:	Résultat du test: Irritant pour les yeux. (Hine CH et al, 1970)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.
Xylène:	Résultat du test: LOAEC 580 ppm (Méthode UE B.2)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Xylène:	Résultat du test: NOAEL 150 mg/kg p.c. /jour (OECD 408)
Danger par aspiration	Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Xylène:	Viscosité, cinématique (40 °C): 0.623 cST
Solvent naphtha (petroleum), light aliph.:	Viscosité, cinématique (40 °C): < 1 cST

M-Coat C

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 21/12/2022
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.1

11.2 Informations sur les autres dangers

- | | | |
|--------|--|---|
| 11.2.1 | Propriétés perturbant le système endocrinien | Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. |
| 11.2.2 | Autres informations | aucune/aucun |

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | | |
|------|---|--|
| 12.1 | Toxicité

Xylene | Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LC50: 2,6 mg/L (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 heures; OCDE 203)
EC50: 4,36 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata; 72 heures; OCDE 201)
NOEC: 0,44 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata; 72 heures; OCDE 201)
Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA |
| 12.2 | Persistance et dégradabilité
Xylene | Aucune information sur le mélange lui-même.
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Résultat: 98 % (28 jours; OCDE 301F)
Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA |
| 12.3 | Potentiel de bioaccumulation
Xylene | Aucune information sur le mélange lui-même.
Une bioaccumulation ne se produit pas
Coefficient de partage: n-octanol/eau: 3,12 – 3,2
Facteur de bioconcentration (FBC): > 5,5 - < 25,9
Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA |
| 12.4 | Mobilité dans le sol
Xylene | Aucune information sur le mélange lui-même.
Une adsorption dans la phase solide du sol est probable.
log Koc: 2,73 (OCDE 121)
Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA |
| 12.5 | Résultats des évaluations PBT et vPvB | La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. |
| 12.6 | Propriétés perturbant le système endocrinien | Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. |
| 12.7 | Autres effets nocifs | Rien de connu |

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | | |
|------|--|---|
| 13.1 | Méthodes de traitement des déchets

Déchets classification selon Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets) | Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
HP 3 Inflammable
HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5 Toxicité spécifique pour certains organes cibles/Toxicité par aspiration
HP 6 Toxicité aiguë
HP 14 Écotoxique |
|------|--|---|

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

- | | ADR/RID | IMDG | IATA/ICAO |
|------|---------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 14.1 | Numéro ONU ou Numéro d'identification | UN 1993 | UN 1993 |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S (Xylène) | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S (Xylène) |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | 3 | 3 |
| 14.4 | Groupe d'emballage | III | III |

M-Coat C

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 21/12/2022
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.1

14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable		
14.8	Indications diverses	Aucune/aucun.		

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du 3 règlement REACH n°:	
	Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]	P5c
	Notice explicative sur la limite d'occupation	<p>Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.</p> <p>enir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.</p> <p>Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.</p>
	À observer:	
15.1.2	Directives nationales	
	Royaume-Uni	
	UK – GB CLP – Mandatory classification and labelling list	Xylène: Répertoire Solvent naphtha (petroleum), light aliph.: Répertoire Trimethoxy(methyl)silane: Non répertoire
	UK REACH – Annex XVII (Restrctions)	Xylène: Répertoire (Numéro: 40; 75) Solvent naphtha (petroleum), light aliph.: non applicable Trimethoxy(methyl)silane: Non répertoire
	Allemagne	
	Classe risque aquatique (WGK)	Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Version mise à jour et date. Mis à jour: Section 8. S'il vous plaît examiner SDS avec soin.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Classification(s) harmonisée(s) pour Xylène (n°CAS 1330-20-7) et Solvent naphtha (petroleum), light aliph. (n°CAS 64742-89-8). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Xylène (n°CAS 1330-20-7) et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Trimethoxy(methyl)silane (n°CAS 1185-55-3)

Références bibliographiques:

- Chatterjee A, Babu R, Abaghotu E and Singh M, 2005, The effect of occlusive and unocclusive exposure to xylene and benzene on skin irritation and molecular responses in hairless rats, Arch Toxicol 79: 294-301.
- Hine CH, Zuidema HH, 1970, The toxicological properties of hydrocarbon solvents, Industrial Medicine 39, 215-200.

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
--	-----------------------------

M-Coat C

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 21/12/2022
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.1

Flam. Liq. 3; H226	Point éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C)
Acute Tox. 4; H312	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Acute Tox. 4; H332	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil
Asp. Tox. 1; H304	Supposition du worst case / Jugement d'expert
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
CE	Communauté Européenne
UE	Union européenne
HSE	directeur de la santé et de la sécurité
IATA	Association du transport aérien international
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des produits dangereux
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
GB	Great Britain
EN	Norme européenne
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
LC50	Concentration létale; 50 %
EC50	Concentration avec effet; 50 %
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique
LOAEC	Concentration minimale avec effet observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
NOAEL	Concentration Maximale Sans Effet Nocif Observé
UK	Royaume-Uni
ONU	Nations Unies
VOC	Composé organique volatil

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide inflammable Catégorie 2
Flam. Liq. 3; Liquide inflammable Catégorie 3
Asp. Tox. 1; Toxicité par aspiration Catégorie 1

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë Catégorie 4
Skin Irrit. 2; Peau Effet irritant Catégorie 2
Eye Irrit. 2; œil Effet irritant Catégorie 2
Acute Tox. 4; Toxicité aiguë Catégorie 4
STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition unique STOT un. Catégorie 3
STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition répétée STOT rép. Catégorie 2
Aquatic Chronic 3; Écotoxicité aquatiques et terrestres Exposition
chronique Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les
voies respiratoires.
H312: Nocif par contact cutané.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

M-Coat C

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 21/12/2022
Date de la Première Édition: 11 Mai 2012
Version 4.1

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.